



Résumé

Si le tatouage aux îles Marquises Te patu tiki était juste ressenti comme un élément de séduction dans les années 1920, date du passage des chercheurs du Bishop Museum d'Hawaï'i, en 1897-98 l'ethnologue K. Von den Steinen soulignait : « Il ne faut pas conclure que cette coutume n'a pas d'histoire pour la simple raison que celui qui la porte ne sait plus rien à son sujet ! » L'archipel demanda dans les années 1960-70 au couple Lavondès, archéologues de l'IRD, de se pencher sur sa culture matérielle, orale, etc. et participa à la constitution du Musée de Tahiti et des îles en y déposant de nombreux objets. Un peu plus tard il entendit compléter cette quête, et sauvegarde culturelle, en appelant un archéologue. Dans les années 1980, l'équipe se doubla d'une ethnologue... à titre gracieux ! En nous penchant sur ce qui apparaissait comme un usage esthétique, le tatouage se révéla une clef

de l'intégration de l'individu dans son groupe. Il était mémoire transmise et garantie de pouvoirs surnaturels. S'il était une épreuve, il était aussi une preuve publique de maturité et un repère social. Il protégeait de la maladie, de la perte de l'énergie interne, ou mana, et proclamait l'identité de l'individu. En livrer la profondeur fut non seulement scientifiquement important mais notable socialement. En tant que signe porteur et marque profonde d'une affirmation identitaire, celui qui le porte à présent marque son souci de reconnaissance et de survie culturelle. Héritage d'un sens esthétique et d'un génie créateur, il peut être revendiqué comme part du patrimoine culturel de l'humanité.

Par Marie-Noëlle Ottino-Garanger, docteur en préhistoire, ethnologue et anthropologue, CNRS, et **Pierre Ottino-Garanger**, docteur en archéologie pré-historique, chercheur à l'IRD
pierre.ottino@ird.fr

Loin d'être un « caprice » esthétique ou un « vêtement », le tatouage polynésien était intimement associé aux étapes de la vie de l'individu et était une clef de son intégration à la société. Dans l'effort d'adaptation des sociétés polynésiennes, il est un élément d'équilibre entre tradition et modernité.

Tumu parau

Mai te peu ē, ua manaò-noa-hia te tātau no te Henua Enana, parauhia te Patu Tiki, mai te tahi tāpaò no te faaneheneheraa i te tino i te mau matahiti 1920, tau i tae mai ai te mau àivanaa māimi o te pū Bishop Museum no Vāihi, i te mau matahiti 1897-98, ua taò roa mai te hōê tahuà ihipeu ò K. von den Steinen, ē : « Eiaha e faaoti òi òi ē, aita e tumu to teie peu i te mea hoì aita te taata i tātauhia i ìte i te auraa o taua tāpaò ra ! »

I te mau matahiti 1960-1970, ua ani atu teie taamotu ia Lavondès mā ia heheu mai i te parau o te peu o taua fenua ra, te auraa o te mau materia e faàhipahia nei e te mau parau atoà e au, etc. Ua turu atoà mai teie taamotu i te paturaa i te Fare Manaha ma te hōroà mai i te mau taoà e rave rau. Tau taime i muri iho, no te faahope i taua māmīraa ra e ia pāruruhia te peu tumu, ua tītauhia hōê tahuà ihipapa. I te ārea matahiti 1980, ua āpīthia mai teie pupu e te tahi tahuà ihipeu... tāmoni òre ! I to mātou hiòpoà-māite-raa i te tātau, teie huru

pāpāraa mai te tahi faaneheneheraa, e tià ia parau ē, na teie tāpaò e faaite ē, e maraa i te taata i tātauhia ia faaò i roto i te pupu ta na e tītau nei. Ua riro te tātau ei haamanaòraa i te mau haa i ravehia e ei moihaa mana e te raa. Ia maraa i te taata ia faaoromai i te māuiui ia tātauhia ò ia, e tāpaò te reira no to na paari e to na tiàraa i roto i te vaamataēinaa. Na to na tātau e pāruru ia na i te mau mai, ia òre to na mana ia moè e maoti te reira e ìte-pāpū-hia ai to na iho taata.

I te matararaa mai te hohonuraa o taua parau ra, eere i te pae o te ìhi noa te vāhi faufaa, i te pae atoà rā no te oraraa o te taata.

Ia tātauhia te taata i teie tau, e tāpaò te reira o to na iho taata e to na hinaaro ia ìte-mau-hia òia e ia mau papa to na hīroà tumu. Teie faufaa i tuutuuhia mai e te mau tupuna ò ia te auraa purotu e te tū o te àravīhi, ua riro ia i teie tau ei faufaa no te tāatoàraa o te taata o teie nei ao



Pétroglyphes de mata (visages) sur la crête entre Vaihi et Vaituku. © P. Ottino



Vieux guerrier, par Langsdorff. Apogée des motifs d'échiquier et des motifs destinés aux surfaces convexes. Personnage important du clan des Teei, Nuku Hiva, 1804.

Le tatouage fut longtemps un sujet subalterne voir peu abordable ! Il n'a été plus attentivement étudié qu'à partir du moment où il est devenu « phénomène de société ». Lorsqu'Anne Lavondès (créatrice notamment du Musée de Tahiti et des îles) nous offrit, en 1984, d'étudier la place du tatouage dans la société marquisienne, sur tous les archipels du Territoire, donnant à voir et connaître ce trait distinctif de la culture polynésienne, nous ne nous attendions pas à ce qu'il touche, à ce point, l'âme d'un peuple : celle d'autrefois comme celle d'aujourd'hui.

En nous penchant sur les témoignages et documents iconographiques conservés dans les bibliothèques et archives, nous avons entamé un travail passionnant, étonnamment complémentaire de celui mené sur le terrain. Il s'agissait de saisir les ressorts de l'organisation du territoire des groupes familiaux qui peuplèrent, anciennement et densément, cet archipel

très isolé.

Par toutes ses fibres, le fenua 'enata reflète l'origine polynésienne de cultures qui firent de l'océan Pacifique un espace de vie. Ses racines nous menèrent aux traditions Lapita, par le décor et, plus largement, à l'univers austronésien à travers le tatouage. Par ce biais, nous allions plonger un peu plus au cœur d'une société de tradition orale pour laquelle aucun écrit ancien n'était disponible, en dehors de témoignages extérieurs. Elle avait été heureusement explorée par de prestigieux pionniers, ethnologues souvent, tels les membres d'expéditions du Museum d'Ethnographie de Berlin (K. Von den Steinen en 1897-98), du Bernice Pauahi Bishop Museum d'Hawaï (W. Handy surtout), dans les années 1920 ou, pour l'Orstom à la fin des années 1960, Henri Lavondès, pour la tradition orale et Anne Lavondès pour la culture matérielle. Ces multiples éléments nous menèrent jusqu'à une part de son âme, à travers les symboles qu'il fut

possible de documenter et les relevés sur des objets ou sur la pierre : statuaire, pétroglyphes...

Par la publication qui en a été faite¹ – pour laquelle nous avons eu la chance qu'elle soit remarquablement produite par des personnes amoureuses de leur art et du projet –, cette richesse a été immédiatement adoptée par les gens du pays² et au-delà.

Si cette tradition qui inscrivait l'homme dans la société était restée vivante aux Samoa, elle avait disparu de ces îles sous la pression du modernisme et des églises. Le succès rencontré par les nouveaux tatoués du « Juillet » à Tahiti, et la curiosité pour la singularité et la beauté de l'iconographie marquisienne, contribuèrent à augmenter l'attrait pour une pratique, puis un art, qui explosa autour des années 2000. La sortie de l'ouvrage coïncida avec ce renouveau et accompagna la quête identitaire qui avait débuté, dans la région, des années auparavant par

¹ Ottino-Garanger M.-N. et P. 1999 : *Te Patu Tiki, l'art du tatouage aux îles Marquises*. Éd. Gleizal.

² Restait à la rendre plus accessible. Elle le fut par les médias, le tourisme, l'art et l'artisanat... Une exposition au Musée de Tahiti et des îles lui fut consacrée, puis à Hatiheu dans la salle patrimoniale. La haute-couture et la parfumerie lui firent une place. Le livre fut offert à des personnalités. Quelques artistes occidentaux s'en inspirèrent, puis un tatoueur et artiste marquisien eut envie pour les

motifs, qu'il redessina avec soin, de publier un « dictionnaire » de leurs sens. Passer à l'écrit n'est pas chose simple, ici ; c'est un art à conquérir et cet homme s'y attela. Il nous contacta, alla chercher auprès de Mme Lavondès ce que les anciens ne pouvaient plus lui transmettre et se lança. La mémoire des disparus n'est plus remplacée, au pays, que par un vaste silence et un océan d'incertitudes... Il reste des 'enata passionnés pour risquer la traversée.

de multiples questionnements.

Du monde polynésien, seul le tatouage maori : ta moko était connu, bien que parfois confondu avec les courbes pseudo-indonésiennes en vogue du tatouage dit tribal. Il fut porté par la vague d'un sport qui faisait rêver : le surf et, dans un tout autre domaine, parce qu'il était une des marques corporelles de révoltes urbaines et de mouvements sociaux ou artistiques. Jusque dans les vingt ou trente dernières années du siècle précédent, selon les régions du monde, le tatouage avait fini par désigner des êtres marginaux. À l'inverse, il est à présent revendiqué comme une telle preuve de l'identité maorie qu'aucun pakeha (étranger en Nouvelle-Zélande) n'est censé pouvoir en porter, du moins pour un nombre croissant de Maoris.

Cette pratique, qui existait dès le plus lointain passé du « vieux monde » eurasiatique, fut cependant une des « découvertes » des premiers voyages de Cook, qui lui donna son nom, issu du polynésien : tatoo ; elle se fit en un temps où des intellectuels européens s'interrogeaient sur les fondements de la société. Or, en l'occurrence, les douze jours que passèrent à Nuku Hiva les membres de la première expédition russe autour du monde, familiarisés avec les idées en vogue dans les cours européennes, eurent quelques conséquences dans l'évolution de ces réflexions. Le tatouage y tient sa place comme marque de l'individu au sein d'une société communautaire où chacun jouait un rôle pour le groupe sous une apparente liberté, déconcer-

tante pour l'époque.

Aux Marquises, les premiers habitants rencontrés par les navigateurs de la fin du XVIII^e siècle étaient remarquablement grands et souvent tatoués de la tête aux pieds. En ces temps encore vierges de toute influence occidentale, l'archipel était, de toutes les îles du Pacifique, celui où cet usage était le plus largement pratiqué sur le corps. Ceci était encore vrai dans la première moitié du XIX^e siècle. Cependant, dès les années 1830, la pratique semble se dévaluer. Les baies les plus favorables au mouillage des bateaux furent sans doute les plus touchées, les Marquisiens ne voulant pas passer pour des « bêtes curieuses », selon une plume de l'époque. L'« étrangeté » de leur apparence, et autres traits de leurs coutumes, firent l'objet d'articles et d'ouvrages jusqu'à ce que l'acceptation d'une autre religion finisse par faire s'éteindre le tatouage dans la première moitié du XX^e siècle. Dès 1856, Monseigneur Dordillon s'interrogeait sur la position théologique à tenir. Des décennies durant, les autorités religieuses, militaires ou civiles de l'archipel se posèrent la question de savoir s'il fallait le tolérer ou non. En fait, il était déjà trop tard pour le sens profond qui le motivait ; la société était en pleine dissolution et les raisons complexes qui le justifiaient s'éteignirent à la fin du XIX^e siècle. Il n'en demeura que des dessins éparpillés et des souvenirs, souvent superficiels.

K. Von den Steinen, qui en 1897-98 sauva de l'oubli les dernières manifestations des créations ancestrales marchi-



Maître tatoueur d'après Langsdorff, (1804)



Motifs marquisiens ancestraux de tatouages corporels



Le tatouage entre tradition et modernité.
© P. Ottino

siennes et la mémoire de ceux qui les pratiquaient, déclara : « Il ne faut pas conclure que cette coutume n'a pas d'histoire pour la simple raison que celui qui la porte ne sait plus rien à son sujet ! » En fait, le tatouage était une clef de l'intégration de l'individu dans le groupe où il évoluait.

En 1920, les réponses habituelles que reçurent les membres de l'expédition du Bishop Museum sur les raisons du tatouage étaient qu'il mettait en valeur, rendant beau et désirable celui qui le portait, ce qui leur fit considérer cette coutume comme purement esthétique.

Tatouage, élément de séduction

Ce n'est pas faux ! Il était considéré comme essentiel pour capter et retenir l'attention de l'autre. Le maître-tatoueur ne manquait pas de le rappeler pour aider à supporter la douleur de l'opération. Chez les héros et les dieux, comme pour les humains, le tatouage était un artifice, efficace signe de beauté mais aussi gage de jeunesse.

Tatouage, fécondité et maturité

L'idée d'attraction sexuelle était liée à celle de fécondité. Dès la naissance, le hope, partie inférieure du corps dont dépendait la continuité de la lignée comme siège du pouvoir de procréation (le bas-ventre et les reins), était l'objet de soins attentifs.

Plus tard, surtout chez les femmes de haut rang, il était de règle de le couvrir entièrement d'une grande composition (ka'ake hope) formant deux arches, ornées de figures humaines et d'ancêtres, jointes aux poka'a – symbole de « poche de vie » – et motifs dérivés.

Jusqu'aux prémices de la maturité sexuelle, l'enfant évoluait dans un univers en marge des adultes. Vers 10, 12 ou 15 ans, deux grandes cérémonies lui permettaient de « naître » socialement. Débutaient alors des périodes d'apprentissage en alternance avec celles de grande liberté. Petit à petit, il recevait les savoirs nécessaires au clan et les signes qui indiquaient sa place, son appartenance familiale, une lignée de spécialistes, etc.

Tatouage, privilège et repère social

Le tatouage était à la fois une épreuve et une preuve publique de maturité, un repère social. Il ne pouvait s'acquérir qu'à la suite de rigoureux apprentissages et être confirmé par des actes sanctionnés par des motifs choisis et approuvés par un conseil d'anciens. Nombreux sont les témoignages qui soulignent la marque de distinction qu'il constitue.

Tatouage et accès à la nourriture

Selon une coutume océanienne, les individus prenaient leurs repas entre membres d'un même sexe, d'une même classe d'âge, d'une même catégorie sociale. Ceci était particulièrement vrai aux Marquises lors de banquets communautaires et l'était plus encore en période de disette. En fonction du motif qui marquait son appartenance à un groupe, on se devait aide et assistance. Les chefs, personnellement tenus pour responsables du bien-être de la tribu et de l'abondance des fruits de l'arbre à pain, devaient en assurer la redistribution en ces circonstances. Ils tenaient alors « table d'hôte » pour les tatoueurs qui à cette occasion tatouaient « gratuitement ». Le sang ainsi versé devait inciter les ancêtres à être cléments et généreux envers leurs descendants. Par la suite, les nouveaux tatoués devaient participer aux activités du chef.

Caractère sacré du tatouage

Le tatouage avait été enseigné par les dieux. Il fallait s'en montrer digne et s'y préparer physiquement et psychologiquement. Avant toute séance, il fallait observer des règles d'hygiène, mais aussi sacrées, pour s'assurer leur bienveillance et assistance.

Aux temps anciens, avant l'écriture, l'image comme les noms étaient porteurs

de pouvoir. « Dans l'ancien temps, les gens connaissaient les vraies images. Il y avait des images pour la peau et des images pour le bois. Elles étaient différentes. C'est folie de placer sur un bol pour la nourriture des motifs destinés à orner le corps... C'est très mauvais de manger dans des plats couverts avec des images destinées à orner le corps. » Cette réflexion d'un vieux tatoueur des années 1920 est éloquente. Le tatouage était à la fois droit d'entrée dans le monde des vivants et barrière protectrice contre les influences maléfiques.

Ici, comme ailleurs dans le Pacifique, ce qui était le plus sacré, le plus précieux et chargé de pouvoir, était enveloppé d'une peau végétale (tapa ou fibres tressées), pour le protéger et se protéger. Si les images tatouées, dans leur diversité et leur agencement, étaient sources de beauté, elles étaient bien plus encore des signes porteurs de savoir, garanties de pouvoirs et sources de sens. À son tour l'enata se couvrait de ces lignes, elles-mêmes issues partiellement du tressage et qui, à la longue, formaient de grands à-plats sombres telle une carapace au fil des mérites obtenus. Une autre part de ces images étaient les éléments de corps divins : Tiki, Tupa et autres ancêtres familiaux, avec leurs mains ou jambes, leurs yeux ou visages... et la puissance qui devait en émaner.

Dès le premier coup d'œil, l'individu exposait, aux yeux de tous, ce qu'il était pour le groupe dans une image indélébile et cependant changeante, évoluant au

rythme de son « histoire ». Le tatouage le protégeait de la maladie, de la perte de son énergie interne, ou mana, et proclamait son identité. Il était mémoire transmise et garantie de pouvoirs surnaturels. Il marquait l'appartenance au monde des hommes : les 'Enata, 'Enana, selon le terme qui les désigne du sud au nord de l'archipel ; chaque famille, chaque île le manifestait clairement par des particularités. En livrer la profondeur fut non seulement scientifiquement important mais notable socialement.

Le tatouage révéla sa richesse symbolique en dehors même de sa beauté esthétique. Comme un signe du temps, il réapparaît au moment où l'archipel et la Polynésie entrent dans une nouvelle ère où le pays a à réinvestir sa culture et la sauver d'une extinction dont il devient responsable. S'il est signe porteur et marque profonde d'une affirmation identitaire, d'une volonté de survie et de reconnaissance, il est aussi l'héritage d'un sens esthétique et génie créateur. Il peut être considéré comme part du patrimoine de l'humanité alors que l'archipel entreprend son inscription au titre de son patrimoine culturel et naturel.



Séance de tatouage
aux îles Marquises.
© C. Ollier

Lexique

A

Arbre à pain (Artocarpus altilis) ou tumu mei

L'arbre produit, dès 3 ou 6 ans, autour de 700 fruits (mei) - à son optimum - qui pèsent de 1 à 4 kg en moyenne, selon les variétés. Il y a 4 récoltes par an aux Marquises, l'archipel qui comptait le plus de variétés : une cinquantaine minimum ; les anciens en distinguaient autrefois plus de 200, il est vrai qu'il était la base de la nourriture. Le liber servait à la confection de tapa, le latex, qui peut être mâché, était utilisé comme colle et pour le calfatage des pirogues. Les fruits tombés avant maturité, déchets et restes, participaient à la nourriture des porcs. Le fruit est toujours consommé cuit et les graines, de la variété kakano, étaient consommées rôties. La chair blanc jaune, conservée en pâte : ma, sert à confectionner la popoi. Conservé à l'abri de l'air dans des fosses silos, 'ua ma, le ma contribuait à traverser les périodes de disette.

Austronésien

Peuples de marins et d'horticulteurs qui emportèrent, lors de leur migration à travers le Pacifique, la poule, le cochon, le chien mais aussi des plantes importantes du Sud-Est asiatique comme le taro, l'igname, etc. Lors de leurs déplacements vers la Papouasie, les Salomon... ils complétèrent leurs ressources avec

l'arbre à pain, le kava..., entrèrent en contact avec des peuples, qui étaient déjà très anciennement installés, et bâtirent leurs villages sur le littoral. Progressivement, ils partirent vers l'est où ils furent les premiers à s'implanter. En dehors de leurs langues (austronésiennes), il faut citer parmi leurs traditions la confection de tapa, le tatouage probablement et la poterie, en particulier une poterie ornée, au peigne, d'un décor organisé par bandeaux et grands à-plats. Les archéologues appellent cet ensemble culturel Lapita. Ce groupe ethno-linguistique (population et sa langue) fut le plus étendu, par l'importance géographique de sa répartition, avant les colonisations européennes des cinq derniers siècles.

E

'enana, 'enata

Personne originaire de l'archipel.

F

Fenua

Dans le parler des îles du sud de l'archipel, Hiva Oa, Tahuata, Fatuiva : terre, pays, placenta..., henua au nord-ouest pour Ua Pou, Nuku Hiva, Ua Huka ; d'où le nom donné à l'archipel Fenua 'enata, Henua 'enana.

J

Juillet, Tiurai, Heiva

noms donnés aux fêtes du 14 juillet et qui sont l'occasion de réjouissances et activités sportives et culturelles durant tout le mois.

L

Lapita

Poterie réalisée par des populations austronésiennes. « L'homogénéité étonnante des poteries décorées de pointillés, et disséminées sur une distance de près de 4 500 km en moins de 400 ans, a incité les archéologues à parler d'un ensemble culturel Lapita regroupant l'ensemble du Pacifique sud-ouest il y a 3 000 ans. » En 2010, on comptait plus de 300 sites renfermant des tessons Lapita identifiés, cf. catalogue de l'exposition Lapita du quai Branly « Lapita, ancêtres océaniens, 9/11/2010-9/1/2011 ».

L

Tapa

Étoffe d'écorce battue ou, plus exactement, du liber se trouvant sous la partie extérieure de l'écorce de certains arbres et arbustes dont le mûrier à papier, l'arbre à pain, le banian.

Bibliographie

Ouvrages et revues

Blumenbach J.F. & Langsdorff G.H. von, 1811 : Bessreibungen von Nouka Hiva. Einleitung des Herrn Hofrats Blumenbach über die Gewohnheit des Tätowierens. Suivi de Herrn Hofr. Dr. Langsdorff's Nachricht über die Tätowirung der Bewohner von Nukahiwa und der Washington Insulaner In Allgemeine geographische Ephemeriden, Weimar. Vol. 34, pp. 3-15.

Clavel Ch. L. Dr., 1884 : Le tatouage aux Iles Marquises. Revue d'Ethnographie, T. 3, pp. 134-149.

Gell Alfred, 1993 : Wrapping in Image : tattooing in Polynesia, Oxford : Clarendon Press, New York, Oxford University Press.

Govor Elena, 2005 : « Speckled Bodies » : Russian Voyagers and Nuku Hivans, 1804, in Tattoo, Bodies, Art, and Exchange in the Pacific and the West, N. Thomas et all. ed., Duke University press, Durham, pp. 53-71 et 230-231.

Govor Elena, 2010 : Twelve days at Nuku Hiva : Russian encounters and mutiny in the South Pacific, University of Hawai'i Press, Hawai'i, 301 p., 50 ill., bibliographie.

Green Roger C., 1979 : Early Lapita Art from Polynesia and Island Melanesia continuities in ceramic, barkcloth and tattoo decorations, in "Exploring Visual

Art", S. Mead ed., pp.13-31.

Hambly Wilfred Dyson, 1925 : The History of Tattooing and its Significance. With some account of other forms of corporal marking, Londres, H.F. & G. Witherby.

Handy Willowdean 1938 : L'art des îles Marquises, Les éditions d'Art et d'Histoire, Paris.

Handy Willowdean, 1922 : Tattooing in the Marquesas", B.P.B.M. Bull. n°1, Honolulu Kraus Reprint Co. New York, 1978.

Huukena Teikiteva'amanih'i, 2011 : Hamani Haá Tuhuka Te Patutiki : dictionnaire du tatouage polynésien des îles Marquises, T.1, 232p., ill., Tiki édition, Nîmes.

Lavondès Anne, 1966 : Musée de Papeete : catalogue des collections ethnographiques et archéologiques. Publication provisoire ronéotée, Centre Orstom de Papeete, 3 vol., 409p., bibliographie.

Lavondès Anne, 1973 : La culture matérielle en Polynésie d'après les collections archéologiques et ethnographiques du Musée de Papeete, Tahiti, Polynésie française, thèse de doctorat de 3e cycle, Université René Descartes, Paris, 3 vol. 132+XII, 296 p., multigr., 6 fig., 107 pl. (289 fig.), bibliographie.

Lavondès Henri 1964 : Récits et textes

marquisiens. Publication provisoire ronéotée, Centre Orstom de Papeete, 2 vols., 107 p.

Lavondès Henri, 1975 : Terre et mer ; pour une lecture de quelques mythes polynésiens. Thèse de Doctorat d'État, Paris. 2 vols. n.p.

Lavondès H. et Teikiehuupoko Sam, (1964 et) 66 : Récits marquisiens. 2e série, Sciences humaines, 2 vols. : 1 ère série dits par Kohueinui, 2 ème série dits par Vari'i, Kehueinui, Poau, Totio et Tahiahuiupoko, Publication provisoire ronéotée, Centre Orstom de Papeete, VIII+207 p.

Ottino-Garanger Marie-Noëlle et Pierre, 1999 : Te Patu Tiki, l'art du tatouage aux îles Marquises, avec la collaboration d'Anne et Henri Lavondès, Jean-Louis Candelot, Almut et Jean Pagès. Éd. Christian Gleizal, 303 p., ill., cartes, bibliographie.

Spriggs Matthew, 1989 : « How Much of the Lapita Design System Represents Transformations of the 'Human Face' ? » in Artistic Heritage, Chap. 2, Pacific Arts Association Fourth International Symposium, August.

Steinen Karl von den, 1925-28 : Die Marquesaner und ihre Kunst. Studien über die Entwicklung primitiver Südseeornamentik nach eigenen Reiseergebnissen und dem Material der Museen.

Vol 1, Tatauierung, 1925 ; vol 2, Plastik, 1925 ; vol 3, Die Sammlungen, 1928. Berlin, Reimer. (Mqses : 1897-98). Réédition : Hacker Art Books, New York, 1969.

Steinen Karl von den, 1933-35 : Marquesanische Mythen, in : Zeitschrift für Ethnologie, Berlin, 1933-34, n°65, pp. 1-44, 326-373 ; 1934-35, n°66, pp. 191-240 ; version française : Mythes marquisiens, Te hakatu ot te ati enana, vol. 1 : Maui, Fai, Tanaoa, Généalogie antique et kava, Tupa, Hikupekapeka, Tiki, le 1er couple humain, Tonofiti, Puahinanoa, 1997 ; vol. 2 : Taheta et Vaka-Uhi, L'île aux femmes, Kae, La nuit de lune bossue, Koomahu et Nea-Huu-Tovae chez Tapa, 1998 ; vol. 3, Koe-Nui, la Grande-anguille et Koe-Iti, la Petite-anguille de Fatuiva, Le combat entre les montagnes Pou-Maka de Uapou et Mata-Henua de Hivaoa de Hivaoa, Voyage à Aotona, Akau, Nata, le mythe du serpent, Pohu, Vehie-oa et Ata, 1999, Ed. Haere po no Tahiti. (Édition complète 2005 : Mythes marquisiens, Te Hakatu tumu o te ati 'enana). 2005 : Mythes Marquisiens

Thomas Nicholas, Anna Cole, Bronwen Douglas (et al.), 2005 : Tattoo : bodies, art, and exchange in the Pacific and the West, Durham (North Carolina).



50 ans de recherche

*pour le développement
en Polynésie française*

Sous la direction de Philippe Lacombe,
Fabrice Charleux, Corinne Ollier, Joël Orempuller



50 ans de recherche pour le développement en Polynésie française

Ouvrage réalisé au centre IRD de Polynésie française (Arue)

avec le soutien du ministère de la Recherche de la Polynésie française,
et du ministère de la Recherche (France)

IRD Éditions
Institut de recherche
pour le développement

Marseille, 2013

Photo de couverture :

Sylvain Petek – Baie des vierges, Marquises

Coordination

Philippe Lacombe

Préparation éditoriale et coordination

Fabrice Charleux, Corinne Ollier, Joël Orempuller

Comité de lecture

Jean-Yves Meyer, Jean-Claude Angué

Mise en page, maquette de couverture, maquette intérieure et illustrations

Fabrice Charleux

Traductions en tahitien

M. Paia, J. Vernaudeau, E. Teikitumenava

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2013

ISBN : 978-2-7099-1753-7